



COMMUNE DE
ST-LEGIER-LA CHIESAZ

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement communal sur la protection des arbres du 10 février 2011, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz soumet à la consultation publique du

19 mai au 12 juin 2017

sur la parcelle n° 1534, propriété de M. Giovanni Bernasconi
sise au chemin de la Chenalettaz 14 - 1806 St-Légier-La Chiésaz

UNE DEMANDE D'AUTORISATION

pour l'abattage de deux noyers et d'un robinier faux-acacia protégés,
diamètres des troncs supérieurs à 30 cm, sans plantation compensatoire

Le dossier est déposé au Bureau technique (rez-de-chaussée inférieur) où il peut être consulté.

Les observations ou oppositions éventuelles devront être adressées à la Municipalité jusqu'au 12 juin 2017, délai d'intervention.

LA MUNICIPALITE